



GEMENG  
JONGLËNSTER

Junglinster, le 30 juillet 2021

## AVIS AU PUBLIC URBANISME

ADMINISTRATION  
COMMUNALE DE  
JUNGLINSTER

12, rue de Bourglinster  
L-6112 Junglinster

Boîte postale 14  
L-6101 Junglinster

T 78 72 72-1  
F 78 83 19

Heures d'ouvertures

Lundi à vendredi  
8h00-12h00  
et 13h00-16h30

Jeudi jusqu'à 19h00  
seulement bureau  
de la population

Service technique  
uniquement sur  
rendez-vous

[www.junglinster.lu](http://www.junglinster.lu)

Il est porté à la connaissance du public que le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Junglinster propose une modification ponctuelle du plan d'aménagement particulier (PAP-QE) « zones BEP /stationnement à Junglinster et à Eschweiler résultant d'une modification ponctuelle du PAG (séance du conseil communal du 23 juillet 2021).

Conformément à l'article 30 de la loi du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, la proposition de modification ponctuelle est déposée à partir du 02 août 2021 à la maison communale de et à Junglinster aux heures usuelles d'ouverture pendant trente jours complets où le public peut en prendre connaissance.

La proposition de modification ponctuelle est également disponible le site internet : [www.junglinster.lu](http://www.junglinster.lu)

Les observations et objections contre la proposition de modification doivent, sous peine de forclusion, être présentées par écrit au collège des bourgmestre et échevins par les personnes intéressées pour le 31 août 2021 inclus au plus tard.

Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le bourgmestre

le secrétaire

The image shows two handwritten signatures in blue ink. The signature on the left is for the Mayor, and the signature on the right is for the Secretary. In the center, there is a circular official stamp of the Administration Communale de Junglinster, featuring a coat of arms with a crown and the text 'Administration Communale Junglinster'.